



Société de conservation du lac Lovering,
C.P. 447, Magog, Québec,
J1X 3X7
Site internet : www.laclovering.org

Procès verbal (projet)

Assemblée générale annuelle tenue le 30 juillet 2011, à 9 h au sous-sol de l'église St-Éphrem, 380 ch. Remick, Fitch Bay

1. NOMINATION D'UN PRESIDENT ET D'UN SECRETAIRE D'ASSEMBLEE

Il est 9h10 et madame Constance Ramacière présente monsieur Jean-Noël Leduc, président de la Société de conservation du lac Lovering.

Monsieur Leduc invite madame Diane Pelletier, conseillère municipale de Magog à dire quelques mots. Cette dernière explique que la ville a travaillé sur un plan de protection des cours d'eau, rencontré les 3 associations des lacs Memphrémagog, Magog et Lovering et discuté des possibilités de complémentarité des actions. La ville a pris position pour protéger les milieux humides et restera vigilante. La ville initiera des efforts d'information et de sensibilisation auprès des riverains pour la protection de la bande riveraine. Madame Pelletier félicite le CA de la Société qui agit avec conviction et montre une bonne collaboration à la recherche de solution.

Il est proposé par Hélène Thérroux et appuyé par André Bégin, que Constance Ramacière soit nommée présidente d'assemblée et Jacqueline Caboret, secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité Prop AGA-11 # 01

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par André Gauthier et appuyé par Daniel Legris, d'adopter l'ordre du jour sans modification.

Adopté à l'unanimité. Prop AGA-11 # 02

3) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'AGA DU 31 JUILLET 2010

Il est proposé par Guy Leclerc et appuyé par Hélène Thérroux, d'adopter le procès verbal de l'assemblée générale du 31 juillet 2010 sans modification.

Adopté à l'unanimité. Prop AGA-11 # 03

4) RAPPORT DES ACTIVITÉS 2010/2011

4.1 PROTECTION DU LAC

4.1.1 Qualité de l'eau

André Bélanger (en l'absence de Jean-Guy Bédard) présente l'évolution des données depuis 1997 soit la moyenne sur 13 ans comparée avec la moyenne des 5 dernières années. 4 critères sont analysés, on remarque que la transparence et le phosphore total sont en amélioration, la chlorophylle *a* est en détérioration alors que la situation est stable pour l'oxygène (indication qu'il n'y a pas de réchauffement).

Il explique que les eaux de baignade de 2 plages du lac sont cotées A (excellent). Enfin les algues bleues ne sont pas réapparues au lac depuis 2009. Il conclut qu'il est important de maintenir nos actions.

À la question: « Pourquoi voit-on un développement des algues (plantes aquatiques)? », Victor Roy répond que c'est la conséquence des déversements antérieurs, présence de phosphore etc...

Paulette Lapointe félicite la Société pour la diffusion des résultats sur le site web, point qui est suivi avec beaucoup d'attention par les membres.

4.1.2 Tributaires

Jean-Noël Leduc explique que COGESAF a réalisé, à la demande de la Société, une étude sur le ruisseau de l'Est (aussi appelé ruisseau Roy) du Canton de Stanstead. Les résultats seront présentés à la Société en août. On aura ainsi un estimé des travaux à entreprendre et des coûts à prévoir. Après réception, les résultats seront disponibles sur le WEB

Les résultats des démarches pour la protection du ruisseau Campagna seront présentés en même temps que la ferme Tryon. Les ruisseaux de l'Est et Alger seront caractérisés par la MRC en vue de prendre des actions en 2012.

Des travaux ont été effectués par les propriétaires dont les terrains bordent l'embouchure du ruisseau Sans Nom près de la rue des Tourterelles. Il y a eu installation d'une membrane géotextile et de roches, ainsi qu'une membrane de coco et plantation d'arbres pour stabiliser le tout. Il y a eu une contribution bénévole et une contribution monétaire (pour la partie plantation) par la Société en collaboration avec les propriétaires concernés. La Société avait contacté le ministère de la Faune pour s'assurer de ne pas nuire à une éventuelle frayère et s'est fait confirmer que la frayère se trouvait au ruisseau de l'Est. Monsieur Scalabrini remercie la Société et ses membres pour leur travail extraordinaire.

Suzanne Deschamps souligne que la hausse du taux de chlorophylle *a* indiqué est le symptôme de l'introduction trop importante de phosphore et de coliformes causée, semble-t-il, par les barrages de castors. Victor Roy explique qu'en effet les barrages de castors et leur eau stagnante sont sources de phosphore et de coliformes; il en est de même des petits étangs qui se déversent au lac.

4.1.3 Protection des rives

Deux tournées du lac effectuées par la Société avec la participation de responsables de Magog ainsi que ceux de Canton de Stanstead montrent que la majorité des riverains ne tondent plus leur gazon sur les premiers 5 m.

Une attention particulière doit être donnée au remisage hivernal des quais pour ne pas écraser les nouvelles plantations et les pousses naturelles.

La Société informera les membres sur la disponibilité d'arbres pour plantation en bordure du lac pour ainsi assurer de l'ombre au littoral.

À madame Drapeau qui demande si l'on peut tondre l'accès de 5 m. au lac, Jean-Noël Leduc répond oui : il peut avoir 2 accès en autant que la largeur totale des 2 accès ne dépasse pas 5 mètres.

4.1.4 Ferme Tryon

Une demande de dérogation mineure portant sur l'autorisation de délimiter un chemin d'une largeur de 16 mètres (et non 50 m.) a été déposée pour permettre l'accès à des terrains pour la construction de maisons sur la ferme en bordure du lac. Plusieurs membres ont écrit à la mairesse puisque la Société s'inquiétait de la protection du marais. Les membres du CA sont intervenus lors du conseil municipal, et ont tenu des rencontres avec des responsables de la Ville. Ces démarches ont permis la protection du milieu humide de la façon suivante :

- la ferme restera zonée vert,
- Magog a reconnu que le marais est partie intégrante du lac,
- la ligne des hautes eaux du marais est soumise à la protection du 15 mètres
- de plus, les constructions sont interdites à moins de 5 mètres de cette zone de protection de la bande (soit un total de 20 m.),
- ces lignes seront indiquées sur les actes notariés,
- aucun chemin ne sera permis pour traverser le ruisseau Campagna,
- les quais auront une longueur maximale de 30 m. à partir des hautes eaux.

La Société considère que ces mesures assurent une protection majeure du marais

A la question de monsieur J.G. Landry qui demande ce que signifie « partie intégrante du lac », madame Diane Pelletier répond que la ville fera une demande à la MRC pour que cette protection soit ajoutée au schéma d'aménagement.

Madame Martine Couture félicite les membres du CA pour leur action dans ce dossier.

4.1.5 Navigation responsable

Suite aux suggestions faites lors de l'AGA 2010, la Société a obtenu que des bouées additionnelles soient installées : 1. ruisseau des Berges, 2. Baie de l'anse Chase 3. Camp Wilvaken, 4. Hauts fonds, 5. Ruisseau Campagna, 6. Plage de l'association des propriétaires de la montagne du lac Crystal, 7. Remplacement d'une bouée détériorée par un bateau.

M. Legris demande ce qui se passe à la plage des Berges; des bouées utilisées pour un parcours de slalom sont situées à l'intérieur du 100m. Jean-Noël Leduc mentionne qu'avec la bouée installée par la patrouille nautique à 100 m, cette dernière pourra intervenir plus facilement.

Concernant les vestes de flottaison, Jean-Guy Bédard a obtenu les informations suivantes : pour des vestes d'un certain âge, vérifier si la veste est en bon état et que l'attestation de sécurité est encore lisible et ne pas oublier d'en vérifier la flottabilité à chaque année.

4.2 VIE ASSOCIATIVE

4.2.1 La Société

Jean-Noël Leduc nomme les administrateurs et les aides-administrateurs de la période courante et annonce que le CA a adopté un code d'éthique pour les administrateurs. Le code est disponible sur le site de la Société.

La SCLL est membre de COGESAF (bassin versant), Action St-François, Eau Secours, Comité de l'environnement de la MRC.

4.2.2 Membership

568 membres se sont affiliés à la Société en 2010-2011. 496 sont déjà inscrits en 2011-2012 alors que les inscriptions continuent. Merci à nos excellents recruteurs.

4.2.3 Quarantième anniversaire de la SCLL

Cette célébration a été l'occasion d'une grande visibilité pour la Société. La hausse du membership permet une meilleure force de frappe pour les dossiers importants. Le bon travail des administrateurs est possible grâce à l'appui des membres et le nombre plus élevé des administrateurs permet de faire avancer plusieurs dossiers: c'est plus facile à 11 qu'à 7. L'historique des actions de la Société a aussi été déposé sur le site web à cette occasion. De plus ce fût le moment de la première traversée du lac. Bravo à une équipe dynamique

4.2.4 Communications internes

Jacqueline Caboret souligne l'importance des babillards (leur entretien, leur mise à jour mensuelle), du site web (renouvelé mensuellement ainsi qu'au fur et à mesure des événements), de l'utilisation des courriels pour des messages spéciaux et enfin du dévouement des recruteurs dont la mission en est une de communication de la Société avec ses membres. La Société est à l'écoute des préoccupations de ses membres. Si vous ne recevez pas nos messages, il convient de s'assurer que nous avons la bonne adresse courriel pour vous rejoindre.

5. PRIORITÉS 2011/2012

5.1 Protection des rives

Jean-Noël Leduc présente les priorités que propose le CA en 2011-2012 :

- Les marais :
 1. s'assurer du respect des décisions prise pour le marais et le ruisseau Campagna;
 2. le marais de la rue Forest
- Bande riveraine : collaboration avec les municipalités, information aux membres pour la distribution des arbres

- Tributaires : continuer la caractérisation, prévoir des coûts pour le ruisseau de l'Est
- Vagues : voir possibilité de collaboration avec COGESAF pour leur projet sur les wake-boats
- Plantes aquatiques : Informer sur l'importance de bannir les fertilisants, protéger le couvert forestier

5.2 La pêche sportive

André Bélanger présente succinctement les travaux de recherches et les résultats du sondage.

Sylvain Roy, biologiste au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, nous a fourni les paramètres à considérer lors d'un éventuel ensemencement au lac Lovering. Lire l'Infolettre de mai 2011. L'ensemencement du touladi ou truite grise par le ministère a été interrompu en 2005 par manque d'oxygène sous la thermocline.

De 1954 à 2005, le ministère a ensemencé de la truite arc-en-ciel, de la truite brune et de la truite grise. Lors d'un ensemencement éventuel, on pourrait privilégier la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel, la truite brune. Un poisson d'une grosseur de 10 à 12 pouces permettrait d'assurer la survie de l'espèce. Les coûts d'achat peuvent varier de 1,50\$ à 2,00\$ l'unité, dépendant de la quantité et de la grosseur du poisson.

Résultats du sondage sur la pêche sportive :

Sur 82 répondants (en date de l'AGA) : 78% sont favorables à l'ensemencement; pour le financement, 66% suggèrent des dons, 22% des subventions, 12% des activités spéciale.

A la question, « y a-t-il assez d'oxygène? », André Bélanger répond que cela dépend du poisson; la grise en a besoin de plus et c'est pourquoi le ministère a arrêté l'ensemencement, Suggestion : Ensemencer des achigans puisque ces poissons sont déjà bien implantés.

Commentaire : La pêche est une activité calme à favoriser sur le lac.

5.3 A vous la parole

Réactions et suggestions des membres en vrac:

- prioriser le ruisseau de l'Est; caractériser le ruisseau Alger;
- monsieur Frigon s'étonne qu'on n'utilise pas les bassins de décantation pour protéger le lac des déversements provenant de fossés ou travaux. On devrait agir sur les fossés qui descendent en droite ligne au lac sans protection (lisier transporté lors de pluie); il suggère de fouiller le sujet de la faisabilité d'implanter des bassins de rétention et des bassins de décantation;
- l'eau du fossé près du ruisseau des Berges est souvent sale; Jean-Noël explique que la ville a une nouvelle approche (membranes) mais que la méthode est implantée au fur et à mesure des travaux d'entretien;
- prioriser le suivi au site du marais de l'étang aux castors entre le site d'enfouissement et le lac et obtenir les rapports des prélèvements;
- diffuser des exemples d'aménagement de bande riveraine, placer des photos sur le site web;

- vérifier l'application du règlement fédéral pour le contrôle de l'érosion dans les canaux (vagues et wake-boats); on note que le danger est réel aussi pour les baigneurs et les petites embarcations. Mettre de l'avant de l'information pour les conducteurs de wake-boats afin d'éviter de faire de grosses vagues avant d'être au centre du lac;
- informer les membres sur les endroits où acheter des plants en dehors des dates officielles de distribution par les municipalités;
- agir sur la tonte du gazon en bordure des fossés;
- largeur de la bande rivrairie (5 ou 10 mètres?);
- revégétaliser les zones enrochées dans la bande riveraine;
- soutenir les propriétaires de petits terrains pour la possibilité de fosses septiques communes;
- oiseaux : vérifier comment les empêcher de s'installer.
- descente publique de bateaux de la rue des Tourterelle (beaucoup de commentaires et d'appuis à ce problème) : cet accès est très utilisé, on remarque que certains ne sont pas respectueux de l'environnement (déchets, bruit...);
- peut-on exiger le lavage des bateaux? « Les municipalités sont en cours de vérifier la faisabilité »;
- peut-on interdire le stationnement? « Cela doit être une demande des propriétaires de la rue »;
- journée sans moteur : obtenir une journée mensuelle; certains s'opposent à ce que ce soit un samedi ou un dimanche;
- bruit : la Société pourrait-elle faire des démarches pour faire vérifier le niveau du son émis (appareil de mesure) ?

Synthèse de l'observateur :

- priorités principales : les fossés, les ruisseaux ainsi que les vagues
- besoin exprimé d'avoir de l'aide pour intervenir auprès des responsables (vigilance)
- favoriser la coopération
- aider les gens à être heureux sur leur bout de terrain.

6. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

André Bégin présente les résultats de l'année 2010. Voir en annexe 1

Il est proposé par Yvanhoë Frigon et appuyé par Victor Roy d'adopter les états financiers de l'année 2010 sans modification.

Adopté à l'unanimité Prop AGA-11 # 04

7. ÉLECTIONS DU CA

Il est proposé par Charles Terreault et appuyé par André Bégin que Constance Ramacière soit nommée présidente d'élection.

Adopté à l'unanimité Prop AGA-11 # 05

Il est proposé par Gilles Trudeau et appuyé par Yvanhoë Frigon que Lucie Borne soit nommée secrétaire d'élection.

Adopté à l'unanimité Prop AGA-11 # 06

Élections au CA pour 2011-2012 : 6 postes sont à combler.

3 membres du conseil d'administration 2010-2011 sont mis en nomination en raison de la fin de leur mandat. A la proposition de l'Assemblée, Jacqueline Caboret et Normand Bernier sont réélus à l'unanimité. Un poste sera réservé à Jean-Guy Bédard, absent de la réunion. Il sera reconduit dans son poste par le CA lors de sa prochaine réunion.

Sont mis en nomination par les membres de l'Assemblée :

Stéphane Truchon, Ivanhoë Frigon, Josée Thibodeau, Michel Brais et Lyn Fleury.

Parmi ces personnes, seule Josée Thibodeau accepte de poser sa candidature et est élue à l'unanimité.

8. VARIA

8.1 Défi-natation 2011

Le défi se tiendra le 31 juillet et se déroulera dans le cadre de l'activité 3 heures sans moteur

8.2 Sympathies

Un message de sympathies a été remis à Jean-Guy Bédard en raison du décès de sa mère

8.3 Félicitations

Une mention de félicitations est adressée aux administrateurs pour l'ensemble de leur travail .

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Constance Ramacière et appuyé par Lucie Borne de lever l'assemblée à 11h30.

Adopté à l'unanimité. Prop AGA-11 # 07

Jacqueline Caboret
Secrétaire d'assemblée

Moi, je protège mon lac.

ANNEXE 1**Société de Conservation du Lac Lovering****État des résultats****Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010**

<u>REVENUS</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Adhésions	8110,00\$	8780,00\$
Cartes bathymétrique	0,00\$	75,00\$
Plantations (part du membre)	1141,50\$	0,00\$
Ristourne frais de service	2,21\$	2,28\$
Étude des fossés	0,00\$	180,00\$
Remboursement assurance-responsabilité	0,00\$	257,24\$
	<u>Subventions</u>	
Canton de Stanstead	0,00\$	2000,00\$
Ville de Magog	2500,00\$	2500,00\$
Dons	1068,75\$	1069,05\$
Total revenus	12 822,46\$	14 863,57\$
	<u>DÉPENSES</u>	
Abonnements	496,69\$	510,77\$
Babillards	6572,16\$	0,00\$
Plantations	1087,08\$	0,00\$
Site Web	207,97\$	200,36\$
Papeterie et photocopies	715,15\$	2825,82\$
Taxe, cotisation, surveillance du lac	455,83\$	353,00\$
Assemblée générale	179,88\$	2225,31\$
Frais de représentation	158,55\$	386,46\$
Publicité, promotions, conférences	557,04\$	293,94\$
Courrier et frais postaux	1731,05\$	406,88\$
Assurances	1684,05\$	199,40\$
Frais bancaires	193,73\$	181,61\$
Études de faisabilité des tributaires	2578,66\$	1438,03\$
Téléphone	97,10\$	353,87\$
Location de salles	150,00\$	125,00\$
Total dépenses	16 864,94\$	9 500,45\$
Bilan au 31 décembre 2010		
Excédent de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 :	(-4 042,48\$)	
Excédent de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 :	5 363,12\$	
Solde en banque au 31 décembre 2010 :	20 888,82\$	